

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques au sujet
de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme
Montréal

Procès-verbal de la séance du 10 février 2014

Dépôt à l'Assemblée nationale
n° 1553-20140218

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 10 FÉVRIER 2014.....	1
AUDITIONS.....	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

- I. Liste des personnes qui ont été entendues
- II. Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus
- III. Liste des documents déposés
- IV. Procès-verbaux des séances de travail des 5 décembre 2013, 10 et 11 février 2014
- V. Recommandations

Séance du lundi 10 février 2014

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal (Ordre de l'Assemblée le 28 novembre 2013)

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président
- M. Leclair (Beauharnois), vice-président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M^{me} Charlebois (Soulanges), porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme, en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
- M. Claveau (Dubuc)
- M^{me} Trudel (Charlesbourg), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de tourisme, de loisir et de sport, en remplacement de M. Le Bouyonnec (La Prairie)
- M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Témoins :

- M. Charles Lapointe, ex-président-directeur général de Tourisme Montréal et M^e Jacques Laurent

- M. Jacques Parisien, ex-président du conseil d'administration de Tourisme Montréal

- M. Bérubé (Matane-Matapédia), ministre délégué au Tourisme

- M^{me} Ménard (Laporte)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 04, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

AUDITIONS

La Commission entend M. Lapointe.

Il est convenu de permettre à M^e Laurent d'accompagner le témoin.

L'audition se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose le document coté CET-053 (annexe III).

M. Leclair (Beauharnois) remplace M. le président.

L'audition se poursuit.

M. Hamad (Louis-Hébert) reprend ses fonctions à la présidence.

L'audition se poursuit.

À 15 h 53, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Parisien.

M. Leclair (Beauharnois) remplace M. le président.

L'audition se poursuit.

M. Hamad (Louis-Hébert) reprend ses fonctions à la présidence.

L'audition se poursuit.

À 17 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le ministre délégué au Tourisme.

M. Leclair (Beauharnois) remplace M. le président.

L'audition se poursuit.

M. Hamad (Louis-Hébert) reprend ses fonctions à la présidence.

L'audition se poursuit.

À 18 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^{me} Ménard (Laporte).

REMARQUES FINALES

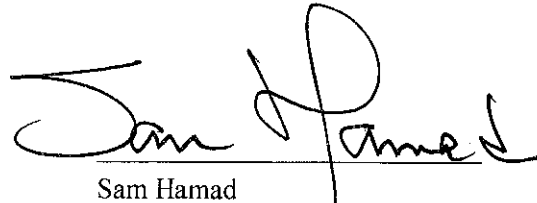
M^{me} Trudel (Charlesbourg), M^{me} Charlebois (Soulanges) et M. Leclair (Beauharnois) font des remarques finales.

À 18 h 44, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 11 février 2014, à 9 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Dany Hallé


Sam Hamad

DH/mcm

Québec, le 10 février 2014

ANNEXE I

Liste des personnes qui ont été entendues

Liste des personnes qui ont été entendues

Lapointe, M. Charles

Ménard, Mme Nicole

Ministre délégué au Tourisme

Parisien, M. Jacques

ANNEXE II

Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

Tourisme Montréal

001M

ANNEXE III

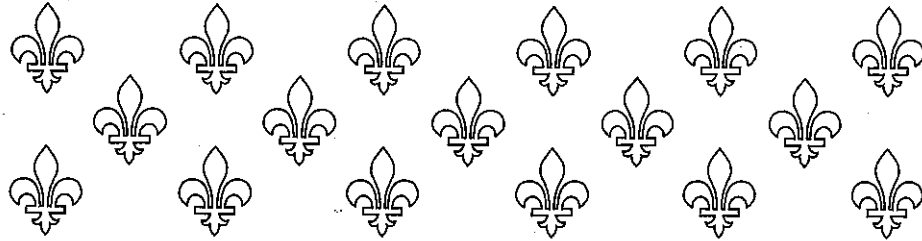
Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Auteur non identifié. *Caractère public de la taxe sur l'hébergement*. Non daté. 1 f. CET-053
Déposé le 10 février 2014

ANNEXE IV

**Procès-verbaux des séances de travail des 5 décembre 2013,
10 et 11 février 2014**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 5 décembre 2013

Organiser les consultations particulières et auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 5 décembre 2013

Objet : Organiser les consultations particulières et auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président
- M. Leclair (Beauharnois), vice-président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
- M. Claveau (Dubuc)
- M. Le Bouyonnec (La Prairie)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autre députée présente :

M^{me} Trudel (Charlesbourg), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de tourisme, de loisir et de sport

Autres personnes présentes :

- M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Martin Plante, directeur adjoint, Cabinet du leader du deuxième groupe d'opposition
- M^{me} Julie White, attachée politique, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 02, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Trudel (Charlesbourg) de participer à la séance de travail.

Il est également convenu de permettre à M^{me} White et M. Plante d'assister à la séance de travail.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

1. Lecture de l'ordre du jour

M. le président fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

2. Rappel du mandat de la Commission

M. le président rappelle la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 28 novembre dernier et le mandat qui est confié à la Commission. Il souligne que la Commission doit remettre son rapport à l'Assemblée le 11 février 2014 à moins qu'elle en décide autrement.

3. Organisation du mandat

M. le président indique aux membres que la Commission doit convenir de certaines modalités concernant le mandat.

3.1 Remarques préliminaires

M. le président mentionne que, comme la motion ne prévoit pas de remarques préliminaires et finales, il revient à la Commission de déterminer si elle souhaite en prévoir.

Après discussion, il est convenu de ne pas faire de remarques préliminaires.

3.2. Auditions de M. Charles Lapointe, ex-président directeur général de Tourisme Montréal et de M. Jacques Parisien, président du conseil d'administration de Tourisme Montréal

M. le président rappelle aux membres que la Commission doit entendre MM. Charles Lapointe, ex-président directeur général de Tourisme Montréal et Jacques Parisien, président du conseil d'administration de Tourisme Montréal conformément à la motion adoptée.

i. Rappel de la durée de l'exposé et de la période d'échanges

M. le président souligne que la motion précise que les exposés de MM. Lapointe, ex-président directeur général de Tourisme Montréal et de Jacques Parisien, président du conseil d'administration de Tourisme Montréal sont d'une durée maximale de 10 minutes chacun et que les échanges avec les membres de la Commission sont d'une durée maximale de 90 minutes.

ii. Partage du temps lors de la période d'échanges

M. le président rappelle que la motion ne prévoit pas le temps qui sera à la disposition de chacun des groupes parlementaires lors de la période d'échanges.

Après discussion, il est convenu que le temps de la période d'échanges respectera le principe du poids proportionnel des membres permanents au sein de la Commission. Ainsi, le groupe parlementaire formant le gouvernement disposera du 4/9^e du temps de la période d'échanges, alors que les députés de l'opposition se partageront le temps restant, soit 5/9^e du temps de parole.

Et, conformément à la jurisprudence, le temps alloué aux députés de l'opposition officielle sera de 4/5^e du temps et de 1/5^e du temps pour le deuxième groupe d'opposition.

Ainsi, le groupe parlementaire formant le gouvernement disposera de 40 minutes, l'opposition officielle de 40 minutes et 10 minutes seront allouées au deuxième groupe d'opposition.

3.3. Auditions du ministre délégué au Tourisme et de la députée de Laporte

M. le président mentionne que la motion ne prévoit pas le temps qui sera alloué à l'exposé et à la période d'échanges pour ces auditions. Il indique que ces modalités doivent être déterminées par la Commission.

i. Déterminer la durée de l'exposé et de la période d'échanges

Après discussion, il est convenu d'accorder 30 minutes au ministre délégué au Tourisme et 30 minutes à la députée de Laporte. Que le temps alloué à leur exposé soit de 5 minutes et que le temps accordé à la période d'échanges soit de 25 minutes.

ii. Partage du temps lors de la période d'échanges

Après discussion, il est convenu que le temps de la période d'échanges respectera le principe du poids proportionnel des membres permanents au sein de la Commission.

Ainsi, le groupe parlementaire formant le gouvernement disposera de 11 minutes et les députés de l'opposition se partageront une enveloppe de 14 minutes. De cette enveloppe, l'opposition officielle disposera de 11 minutes alors que 3 minutes seront allouées au deuxième groupe d'opposition.

3.4. Déterminer la liste des autres témoins

M. le président rappelle que la motion permet à la Commission d'entendre tout autre témoin qu'elle jugera nécessaire de convoquer pour ces consultations particulières.

Après discussion, il est convenu de ne pas convoquer d'autres témoins dans le cadre de ce mandat.

3.5. Remarques finales

M. le président rappelle que la motion ne prévoit pas de remarques finales et qu'il revient à la Commission de déterminer si elle souhaite en prévoir.

Après discussion, il est convenu de faire des remarques finales pour une durée maximale de 15 minutes. Que le temps soit de 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, de 6 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et de 3 minutes pour le deuxième groupe d'opposition.

3.6. Horaire des auditions

Une discussion s'engage quant au moment à convenir pour procéder à ces consultations particulières et auditions publiques.

Après discussion, il est convenu de procéder à ces auditions le lundi 10 février 2014 à compter de 14 heures et que l'horaire des auditions des témoins

suive l'ordre prévu dans la motion. Il est également convenu que la Commission dépose son rapport à l'Assemblée le mardi 18 février 2014.

Après discussion, les membres conviennent de tenir une séance de travail préparatoire à ces auditions le lundi 10 février 2014 de 13 heures à 14 heures et une séance de travail de conclusion le mardi 11 février de 9 heures à 10 heures.

4. Organisation confiée au comité directeur

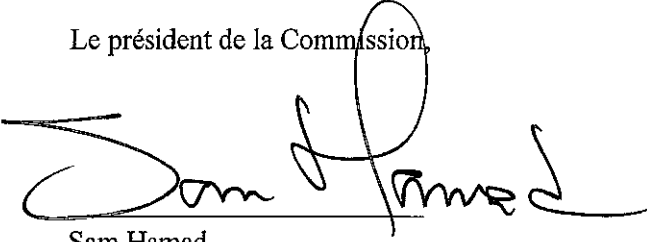
Il est convenu de confier l'organisation de ce mandat au comité directeur.

À 13 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Dany Hallé

Le président de la Commission,


Sam Hamad

DH/mcm

Québec, le 5 décembre 2013

ANNEXE I

Ordre du jour



QUARANTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'économie et du travail

SÉANCE DE TRAVAIL

Jeudi 5 décembre 2013

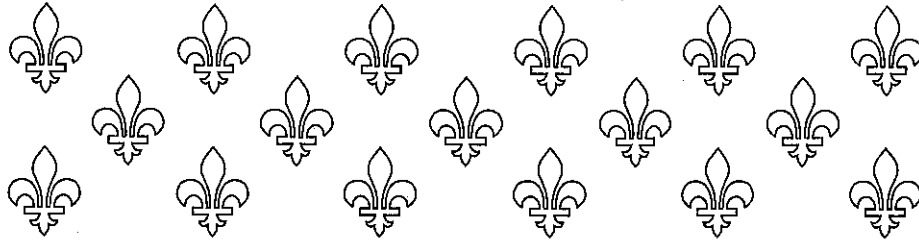
Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

13 h à 13 h 30

Ordre du jour

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Rappel du mandat de la Commission
3. Organisation du mandat
 - 3.1 Remarques préliminaires
 - 3.2 Auditions de M. Charles Lapointe, ex-président directeur général de Tourisme Montréal et de M. Jacques Parisien, président du conseil d'administration de Tourisme Montréal
 - i. Rappel de la durée de l'exposé et de la période d'échanges
 - ii. Partage du temps lors de la période d'échanges
 - 3.3 Auditions du ministre délégué au Tourisme et de la députée de Laporte
 - i. Déterminer la durée de l'exposé et de la période d'échanges
 - ii. Partage du temps lors de la période d'échanges
 - 3.4 Déterminer la liste des autres témoins
 - i. Déterminer la durée de l'exposé et de la période d'échanges des autres témoins
 - ii. Partage du temps lors de la période d'échanges
 - 3.5 Remarques finales
 - 3.6 Horaire des auditions
4. Organisation confiée au comité directeur

Québec, le 5 décembre 2013



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 10 février 2014

Organiser les consultations particulières et auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 10 février 2014

Objet : Organiser les consultations particulières et auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal

Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président
- M. Leclair (Beauharnois), vice-président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
- M^{me} Charlebois (Soulanges), porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme, en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
- M. Claveau (Dubuc)
- M^{me} Trudel (Charlesbourg), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de tourisme, de loisir et de sport, en remplacement de M. Le Bouyonnec (La Prairie)
- M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autres personnes présentes :

- M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Steve Brabant, chercheur, Service de recherche de la Coalition avenir Québec
- M. Denis Lacasse, attaché politique de la députée de Charlesbourg
- M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M^{me} Dominique Pialoux, attachée politique de la députée de Soulanges

La Commission se réunit à la salle R. 171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 07, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Brabant, M. Lacasse et M^{me} Pialoux d'assister à la séance.

M. le président rappelle les grandes lignes du déroulement des auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal qui se tiendront après la séance de travail.

Après discussion, il est convenu de diviser en deux les 40 minutes allouées au gouvernement et à l'opposition officielle pour les deux premiers témoins. Le deuxième groupe de l'opposition interviendra en un seul bloc de 10 minutes.


À la demande de M. le président, M^{me} Paradis présente le document de soutien concernant la gestion administrative de Tourisme Montréal.

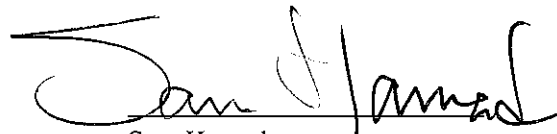
Une discussion s'engage.

À 13 h 56, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

La secrétaire de la Commission,

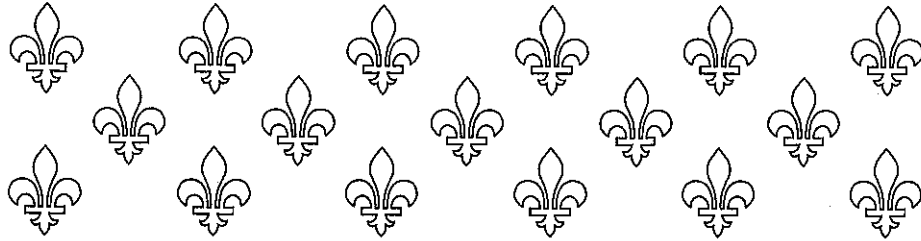
Le président de la Commission,


Dany Hallé


Sam Hamad

DH/mcm

Québec, le 10 février 2014



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 février 2014

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 11 février 2014

Objet : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite des consultations particulières et auditions publiques au sujet de l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal

Membres présents :

M. Hamad (Louis-Hébert), président
M. Leclair (Beauharnois), vice-président

M. Carrière (Chapleau)
M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) en remplacement de M. Villeneuve (Berthier)
M^{me} Charlebois (Soulanges), porte-parole de l'opposition officielle en matière de tourisme, en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)
M. Claveau (Dubuc)
M. Therrien (Sanguinet)
M^{me} Trudel (Charlesbourg), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de tourisme, de loisir et de sport, en remplacement de M. Le Bouyonnec (La Prairie)
M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Denis Lacasse, attaché politique, Coalition avenir Québec
M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Rafaëlle Perron, conseillère politique, cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M^{me} Dominique Pialoux, attachée politique, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 02, M. Hamad (Louis-Hébert) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{me} Perron, M^{me} Pialoux et M. Lacasse d'assister à la séance de travail.

Avant de formuler ses propres recommandations, les membres conviennent de rappeler certaines recommandations du Vérificateur général à même le rapport de la Commission.

Recommandations

Un débat s'engage sur les recommandations que la Commission souhaite formuler dans son rapport.

M^{me} Charlebois (Soulanges) propose :

Que les associations touristiques régionales uniformisent leur comptabilité et veillent à la présence et au bon fonctionnement d'un comité d'audit au sein de leur conseil d'administration.

Que Tourisme Québec publie dans son site Internet les rapports annuels de gestion et les états financiers des associations touristiques régionales; qu'il y divulgue la rémunération de chaque président-directeur général.

Que les associations touristiques régionales s'assurent d'une alternance des firmes comptables pour la vérification externe.

Que les associations touristiques régionales limitent la durée des mandats des membres de leurs conseils d'administration.

Que les associations touristiques régionales s'assurent que chaque nouveau membre du conseil d'administration reçoit une formation lui rappelant ses droits et ses obligations en tant qu'administrateur.

Que les associations touristiques régionales réévaluent la pertinence d'accorder des dons et des commandites et, au besoin, instaurent un processus d'attribution transparent.

Après débat, la motion est adoptée.

Il est convenu que le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale rédigera le projet de rapport comprenant les recommandations adoptées par la Commission.

Après discussion, il est convenu que M^{me} la secrétaire enverra le projet de rapport aux membres de la Commission par courriel. Si, au terme d'un délai spécifié dans le courriel, les membres n'ont pas formulé de commentaires, le rapport sera considéré approuvé et sera déposé à l'Assemblée.

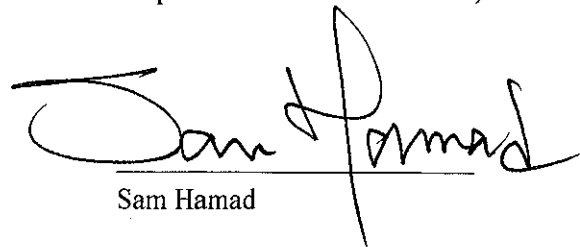
Le comité directeur pourra approuver le rapport ou, s'il le juge nécessaire, réunir les membres en séance de travail pour l'adoption finale.

À 9 h 46, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Dany Hallé


Sam Hamad

DH/mcm

Québec, le 11 février 2014

ANNEXE V

Recommandations



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Utilisation inappropriée
de fonds publics par Tourisme Montréal

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2014



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Utilisation inappropriée
de fonds publics par Tourisme Montréal

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2014



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'économie et du travail, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Dany Hallé à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cet@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Le président

M. Sam Hamad (Louis-Hébert)

Le vice-président

M. Guy Leclair (Beauharnois)

Les membres et autres députés ayant participé

M. Carrière (Chapleau)

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M^{me} Charlebois (Soulanges)

M. Claveau (Dubuc)

M. Therrien (Sanguinet)

M^{me} Trudel (Charlesbourg)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Dany Hallé

Agents de recherche

M. David Boucher

M^{me} Julie Paradis

Révision linguistique

M^{me} Danielle Simard, Service de la recherche

Agente de secrétariat

M^{me} Marie-Claude Monnerat

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
Conclusion et recommandations	2

Mise en contexte

Le 28 novembre 2013, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion donnant le mandat à la Commission de l'économie et du travail de procéder à des consultations particulières sur l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal. À cette fin, la Commission a entendu l'ancien président-directeur général et l'ancien président du conseil d'administration de Tourisme Montréal, le ministre délégué au Tourisme et la députée de Laporte.

La motion faisait suite aux observations du rapport du Vérificateur général ¹ déposé le 27 novembre 2013. Le chapitre 2 de ce rapport porte sur Tourisme Québec et quatre des associations touristiques régionales². Les constats présentés par le Vérificateur général à propos de l'utilisation de fonds publics par Tourisme Montréal ont soulevé d'importantes réactions dans la population, les médias et parmi les parlementaires.

Les principaux constats relevés par le Vérificateur général au sujet de Tourisme Montréal, au terme de sa vérification achevée en mars 2012, sont les suivants :

- En 2011-2012, l'Association touristique de Montréal avait des dépenses de 33,3 M\$ et comptait 78 employés. La proportion des fonds publics alloués à l'Association touristique de Montréal est importante :
 - 75 % de ses revenus proviennent du gouvernement du Québec;
 - 10 % proviennent du gouvernement fédéral et de la Ville de Montréal.

- Tourisme Montréal utilise parfois des fonds publics de façon inappropriée, notamment à l'égard :
 - de la rémunération et des autres avantages financiers de son plus haut dirigeant;
 - des frais de voyage et de représentation de son plus haut dirigeant;
 - des dons et commandites.

¹ « Tourisme Montréal et associations touristiques régionales », dans *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014 : vérification de l'optimisation des ressources*, automne 2013, chapitre 2, 47 p.

² Cantons de l'Est, Chaudière Appalaches, Québec et Montréal

Conclusion et recommandations

Avant de présenter ses propres recommandations, la Commission de l'économie et du travail tient à rappeler et à appuyer les six recommandations formulées par le Vérificateur général. Bien que ces recommandations s'adressent soit aux quatre associations touristiques vérifiées, soit à Tourisme Montréal seulement, les parlementaires souhaitent étendre leur portée à l'ensemble des associations touristiques régionales y compris les ATR associées du Québec.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

- « Bonifier le processus d'attribution des contrats pour favoriser une saine gestion des fonds publics, notamment par une utilisation des appels d'offres publics. »
- « Intégrer dans le processus d'attribution des subventions des mécanismes permettant de démontrer, dans tous les dossiers, l'objectivité et l'équité lors de la sélection des projets, la justification des sommes accordées et le suivi du respect des obligations imposées aux organismes bénéficiaires. »
- « Effectuer une reddition de comptes basée sur des indicateurs de gestion qui démontrent l'efficacité des programmes de subventions sous leur responsabilité et le degré d'atteinte des résultats escomptés. »
- « Revoir les règles et les pratiques à l'égard des dépenses liées à la rémunération et aux autres avantages financiers du plus haut dirigeant ainsi que des frais de voyage et de représentation de celui-ci en s'inspirant notamment des règles applicables au gouvernement du Québec afin de s'assurer d'une utilisation plus judicieuse des sommes dont il dispose. »

Les membres de la Commission précisent qu'il importe de prendre en compte la taille des associations touristiques et le volume d'activités à caractère touristique de chaque région concernée lorsqu'il sera temps d'appliquer cette recommandation. De plus, ils estiment que la rémunération et autres avantages financiers du plus haut dirigeant ne devraient pas être évalués uniquement en fonction des règles applicables au gouvernement du Québec, mais pondérés en tenant compte des analyses comparatives des conditions accordées aux dirigeants d'autres organismes du secteur touristique en Amérique du Nord.

- « Améliorer la vérification et l'approbation des demandes de remboursement du plus haut dirigeant, notamment en y associant des membres du conseil d'administration. »
- « Réévaluer la pertinence d'attribuer des dons et des commandites par rapport à sa mission et, le cas échéant, instaurer un processus d'attribution qui permet d'assurer la pertinence, l'équité et la transparence des sommes ainsi allouées. »

Recommandations additionnelles de la Commission de l'économie et du travail

Après avoir entendu les différents intervenants lors des auditions publiques, les membres de la Commission considèrent que l'élément fondamental est la nécessité d'une reddition de comptes plus rigoureuse. Les associations touristiques régionales doivent prendre des mesures pour assurer une utilisation saine des fonds publics et pour montrer plus de transparence, sans pour autant alourdir indûment leurs tâches administratives.

En ce sens, la Commission recommande :

1. **QUE** les associations touristiques régionales uniformisent leurs dates d'années financières et leur système comptable et qu'elles veillent à la présence et au bon fonctionnement d'un comité d'audit au sein de leur conseil d'administration.
2. **QUE** Tourisme Québec publie dans son site Internet non seulement le rapport annuel, mais aussi les états financiers de chaque association touristique régionale qui feront clairement état de la rémunération et des autres avantages financiers de son plus haut dirigeant, soit son président-directeur général ou son directeur général.
3. **QUE** les associations touristiques régionales s'assurent d'une alternance des firmes comptables pour la vérification externe.

Les membres de la Commission rappellent que les associations touristiques régionales gèrent, en grande partie, des fonds publics. À cet effet, ils tiennent à s'assurer que les principes de bonne gouvernance et de saine gestion sont en place. De plus, ils plaident pour l'implantation de bonnes pratiques. Les membres

soulignent l'importance de l'implication des citoyens qui siègent aux conseils d'administration, qui le font à titre bénévole. Ils croient que ces personnes doivent être mieux outillées pour remplir leur fonction d'administrateurs.

En conséquence, la Commission recommande :

4. **QUE** les associations touristiques régionales limitent la durée des mandats des membres de leur conseil d'administration.
5. **QUE** les associations touristiques régionales s'assurent, qu'à son arrivée, chaque nouveau membre du conseil d'administration reçoit une formation lui précisant ses devoirs et ses obligations en tant qu'administrateur et que des formations ad hoc soient disponibles pour tous.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires

3^e étage, Bureau 3.15

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopieur : 418 643-0248

commissions@assnat.qc.ca





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Utilisation inappropriée
de fonds publics par Tourisme Montréal

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2014



DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Utilisation inappropriée
de fonds publics par Tourisme Montréal

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

FÉVRIER 2014



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'économie et du travail, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Dany Hallé à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cet@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Le président

M. Sam Hamad (Louis-Hébert)

Le vice-président

M. Guy Leclair (Beauharnois)

Les membres et autres députés ayant participé

M. Carrière (Chapleau)

M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M^{me} Charlebois (Soulanges)

M. Claveau (Dubuc)

M. Therrien (Sanguinet)

M^{me} Trudel (Charlesbourg)

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Dany Hallé

Agents de recherche

M. David Boucher

M^{me} Julie Paradis

Révision linguistique

M^{me} Danielle Simard, Service de la recherche

Agente de secrétariat

M^{me} Marie-Claude Monnerat

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
Conclusion et recommandations	2

Mise en contexte

Le 28 novembre 2013, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion donnant le mandat à la Commission de l'économie et du travail de procéder à des consultations particulières sur l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal. À cette fin, la Commission a entendu l'ancien président-directeur général et l'ancien président du conseil d'administration de Tourisme Montréal, le ministre délégué au Tourisme et la députée de Laporte.

La motion faisait suite aux observations du rapport du Vérificateur général ¹ déposé le 27 novembre 2013. Le chapitre 2 de ce rapport porte sur Tourisme Québec et quatre des associations touristiques régionales². Les constats présentés par le Vérificateur général à propos de l'utilisation de fonds publics par Tourisme Montréal ont soulevé d'importantes réactions dans la population, les médias et parmi les parlementaires.

Les principaux constats relevés par le Vérificateur général au sujet de Tourisme Montréal, au terme de sa vérification achevée en mars 2012, sont les suivants :

- En 2011-2012, l'Association touristique de Montréal avait des dépenses de 33,3 M\$ et comptait 78 employés. La proportion des fonds publics alloués à l'Association touristique de Montréal est importante :
 - 75 % de ses revenus proviennent du gouvernement du Québec;
 - 10 % proviennent du gouvernement fédéral et de la Ville de Montréal.

- Tourisme Montréal utilise parfois des fonds publics de façon inappropriée, notamment à l'égard :
 - de la rémunération et des autres avantages financiers de son plus haut dirigeant;
 - des frais de voyage et de représentation de son plus haut dirigeant;
 - des dons et commandites.

¹ « Tourisme Montréal et associations touristiques régionales », dans *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014 : vérification de l'optimisation des ressources*, automne 2013, chapitre 2, 47 p.

² Cantons de l'Est, Chaudière Appalaches, Québec et Montréal

Conclusion et recommandations

Avant de présenter ses propres recommandations, la Commission de l'économie et du travail tient à rappeler et à appuyer les six recommandations formulées par le Vérificateur général. Bien que ces recommandations s'adressent soit aux quatre associations touristiques vérifiées, soit à Tourisme Montréal seulement, les parlementaires souhaitent étendre leur portée à l'ensemble des associations touristiques régionales y compris les ATR associées du Québec.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

- « Bonifier le processus d'attribution des contrats pour favoriser une saine gestion des fonds publics, notamment par une utilisation des appels d'offres publics. »
- « Intégrer dans le processus d'attribution des subventions des mécanismes permettant de démontrer, dans tous les dossiers, l'objectivité et l'équité lors de la sélection des projets, la justification des sommes accordées et le suivi du respect des obligations imposées aux organismes bénéficiaires. »
- « Effectuer une reddition de comptes basée sur des indicateurs de gestion qui démontrent l'efficacité des programmes de subventions sous leur responsabilité et le degré d'atteinte des résultats escomptés. »
- « Revoir les règles et les pratiques à l'égard des dépenses liées à la rémunération et aux autres avantages financiers du plus haut dirigeant ainsi que des frais de voyage et de représentation de celui-ci en s'inspirant notamment des règles applicables au gouvernement du Québec afin de s'assurer d'une utilisation plus judicieuse des sommes dont il dispose. »

Les membres de la Commission précisent qu'il importe de prendre en compte la taille des associations touristiques et le volume d'activités à caractère touristique de chaque région concernée lorsqu'il sera temps d'appliquer cette recommandation. De plus, ils estiment que la rémunération et autres avantages financiers du plus haut dirigeant ne devraient pas être évalués uniquement en fonction des règles applicables au gouvernement du Québec, mais pondérés en tenant compte des analyses comparatives des conditions accordées aux dirigeants d'autres organismes du secteur touristique en Amérique du Nord.

- « Améliorer la vérification et l'approbation des demandes de remboursement du plus haut dirigeant, notamment en y associant des membres du conseil d'administration. »
- « Réévaluer la pertinence d'attribuer des dons et des commandites par rapport à sa mission et, le cas échéant, instaurer un processus d'attribution qui permet d'assurer la pertinence, l'équité et la transparence des sommes ainsi allouées. »

Recommandations additionnelles de la Commission de l'économie et du travail

Après avoir entendu les différents intervenants lors des auditions publiques, les membres de la Commission considèrent que l'élément fondamental est la nécessité d'une reddition de comptes plus rigoureuse. Les associations touristiques régionales doivent prendre des mesures pour assurer une utilisation saine des fonds publics et pour montrer plus de transparence, sans pour autant alourdir indûment leurs tâches administratives.

En ce sens, la Commission recommande :

1. **QUE** les associations touristiques régionales uniformisent leurs dates d'années financières et leur système comptable et qu'elles veillent à la présence et au bon fonctionnement d'un comité d'audit au sein de leur conseil d'administration.
2. **QUE** Tourisme Québec publie dans son site Internet non seulement le rapport annuel, mais aussi les états financiers de chaque association touristique régionale qui feront clairement état de la rémunération et des autres avantages financiers de son plus haut dirigeant, soit son président-directeur général ou son directeur général.
3. **QUE** les associations touristiques régionales s'assurent d'une alternance des firmes comptables pour la vérification externe.

Les membres de la Commission rappellent que les associations touristiques régionales gèrent, en grande partie, des fonds publics. À cet effet, ils tiennent à s'assurer que les principes de bonne gouvernance et de saine gestion sont en place. De plus, ils plaident pour l'implantation de bonnes pratiques. Les membres

soulignent l'importance de l'implication des citoyens qui siègent aux conseils d'administration, qui le font à titre bénévole. Ils croient que ces personnes doivent être mieux outillées pour remplir leur fonction d'administrateurs.

En conséquence, la Commission recommande :

4. **QUE** les associations touristiques régionales limitent la durée des mandats des membres de leur conseil d'administration.
5. **QUE** les associations touristiques régionales s'assurent, qu'à son arrivée, chaque nouveau membre du conseil d'administration reçoit une formation lui précisant ses devoirs et ses obligations en tant qu'administrateur et que des formations ad hoc soient disponibles pour tous.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires

3^e étage, Bureau 3.15

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopieur : 418 643-0248

commissions@assnat.qc.ca

